

Rappel des dispositions réglementaires

Les dossiers d'engagement complets doivent être déposés, contre accusé de réception auprès des ligues :

- Clubs de la division Honneur et Pré-Honneur au plus tard le 31 août 2018.
- Tout dépôt entre cette date et le 15 Septembre 2018 sera sanctionné par une amende de : Dix mille (10.000) dinars.
- Au-delà du 15 Septembre 2018, aucun dossier ne sera accepté pour les clubs des divisions Honneur et Pré-Honneur.